

Grille tarifaire

Vous trouverez ici une grille tarifaire à titre indicatif avec les fourchettes de prix selon les prix fournis par les sociétés d'ambulance en date de janvier 2022.

Distance	VSL 8h - 17h	Ambulance simple 8h - 17h	Ambulance simple 17h - 8h et week-end
Bruxelles	De 35 à 50 €	De 80 à 90 €	De 110 à 150 €
Flandre	De 60 à 225 €	De 110 à 315 €	De 135 à 380 €
Wallonie	De 160 à 500 €	De 200 à 630 €	De 230 à 750 €

SUPPLÉMENTS :

- En cas d'oxygène : environ 15 €
- En cas de risque infectieux : de 40 à 60 €
- Présence infirmière (Jour) : de 18 à 25 €/15 minutes
- Présence infirmière (Nuit) : de 21 à 30 €/15 minutes

H.U.B

HÔPITAL UNIVERSITAIRE
DE BRUXELLES
ACADEMISCH ZIEKENHUIS
BRUSSEL



H.U.B

HÔPITAL UNIVERSITAIRE
DE BRUXELLES
ACADEMISCH ZIEKENHUIS
BRUSSEL



Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

Avenue Jean-Joseph Crocq 15 – 1020 Bruxelles

T 02 477 33 11 – M info@huderf.be

www.huderf.be

Service des Urgences

Avenue Jean-Joseph Crocq 7 – 1020 Bruxelles

T 02 477 31 00

Route 150, -1 bâtiment HV,
entrée uniquement via
avenue JJ. Crocq 7



Médiation de plaintes

Service de médiation

Horaire :

Lundi et mercredi de 9h à 17h30

Vendredi de 9h à 12h

T 02 477 28 96

M droitsdupatient@huderf.be

Transfert en ambulance

Service des Urgences

Pourquoi un transfert ?

La prise en charge de votre enfant, après son passage aux Urgences, nécessite que celui-ci soit hospitalisé.

L'HUDERF organisera le transfert de votre enfant vers une autre institution en cas de manque de lits disponibles ou à votre demande. Nous vous invitons à utiliser votre propre véhicule pour le transfert sauf si l'état de santé de votre enfant ne le permet pas. Dans ce cas, l'hôpital sera dans l'obligation de le transférer en ambulance. L'HUDERF assure également des transferts dits médicalisés, c'est-à-dire avec un médecin des Soins intensifs et une infirmière de soins aigus.

Le médecin en charge de votre enfant lui trouvera, dans la mesure du possible, une place dans l'hôpital le plus proche ayant un service de pédiatrie adapté aux besoins de votre enfant.

Un document d'information et de consentement sera remis.

A l'heure actuelle, le transfert en ambulance est à charge du patient.

L'Hôpital des Enfants collabore actuellement avec 4 sociétés d'ambulance (AMG, A.R.T., la Croix-Rouge et Solumob) pour ses transferts. La facture vous sera adressée à domicile ultérieurement par la compagnie d'ambulance. Les grilles tarifaires sont disponibles aux Urgences sur simple demande au médecin en charge de votre enfant.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à demander au médecin en charge de votre enfant.

Tarification

Le prix du trajet en ambulance comprend un forfait fixe de prise en charge auquel s'ajoute, pour la région Wallonne et Flamande, un forfait selon le nombre de kilomètres (aller-retour) à parcourir entre l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et l'institution qui accueillera votre enfant.

Certaines sociétés peuvent également demander un supplément :

- Si le trajet a lieu entre 17 heures et 8 heures ou les week-ends.
- En cas de transfert sous oxygène
- En cas de risque infectieux
- En cas de présence d'un médecin ou d'une infirmière pour le transport.

La facture de la société d'ambulance devra mentionner les montants calculés, le détail du kilométrage parcouru et le tarif appliqué au kilomètre.

Remboursement

L'assurance obligatoire ne prévoit aucun remboursement pour le transfert des malades pour manque de place ou choix du patient.

Certaines mutualités prévoient toutefois une intervention, moyennant le respect de certaines conditions. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre mutualité.

Certaines assurances complémentaires proposent également une intervention dans la facture. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre assurance.

Afin de vous aider dans ces démarches de remboursement, le médecin en charge de votre enfant vous remettra un document à soumettre à votre mutuelle/assurance.

